

Département de la
Haute-Loire

Arrondissement
D'YSSINGEAUX

Communauté de
Communes
LOIRE SEMENE

DECISION N° 20240213_P_033
DU PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE
DE COMMUNES « LOIRE SEMENE »

VU le code général des Collectivités territoriales, article L 5211-10 alinéas 3 et 4,

VU le procès-verbal de l'élection du Président et des Vice-Présidents en date du 04 juin 2020,

VU la délibération n° 20230711_D_090 du Conseil Communautaire du 11 juillet 2023 portant sur les délégations du Conseil Communautaire au Bureau et au Président,

Commission : Famille Enfance Jeunesse et Prévention de le Délinquance

Objet : Signature d'une convention avec « NACARAT » pour l'organisation d'une formation professionnelle « Sensibilisation à l'environnement et à des activités à moindre coût » au bénéfice des Assistantes Maternelles du territoire.

N° 20240213_P_033

Le Président,

Décide

De signer une convention avec :

OBJET

NACARAT
46 rue Barrouin
42000 Saint Etienne

Représentée par Youma DA SILVA

Pour 14 heures de formation a raison de 2 séances sur pour l'organisation d'une formation professionnelle sur le thème « La sensibilisation à l'environnement et à des activités à moindre coût » en faveur des assistantes maternelles du territoire.

Durée : 14h00 à raison de 2 séances

Date : Du mois de mars au mois de mai 2024

Lieu : La Séauve sur Semène

Participants : Assistantes Maternelles du territoire

Montant : 978€ TTC

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
Ou sous-préfecture
Le :

Fait à LA SEAUVE SUR SEMENE, Le 13 Février 2024

Le Président,

Frédéric GIRODET



AR Prefecture

043-244301131-20240213-20240213_P_033-AU
Reçu le 27/02/2024